

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Date de la convocation : | 29/11/2023 |
| Membres en exercice : | 26 |
| Présents : | 16 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 26 |

Étaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE. Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Laëtitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Emilie CHABRIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Marlène URSULE), Elodie RIVIERE (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

| |
|--|
| 05 - PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE LE PAS |
|--|

Le Maire rappelle les éléments prévisionnels concernant l'aménagement du village du Pas, plus précisément la valorisation et la sécurisation des espaces publics du village. Il propose de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région Occitanie et de Rodez agglomération, au titre de l'exercice 2024.

Le Maire présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

| ESTIMATION DES DEPENSES | |
|---------------------------------|---------------------|
| TRAVAUX : | |
| Aménagement des espaces publics | 456 586.00 € |
| Total H.T. travaux | 456 586.00 € |
| ETUDES | |
| Maitrise d'œuvre | 18 115.00 € |
| Total H.T. études | 18 115.00 € |
| Total H.T. | 474 701.00 € |
| TVA 20% | 94 940.20 € |
| TOTAL T.T.C. | 569 641.20 € |

Le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT | | | |
|--|---------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | % / H.T. opération totale | % / T.T.C. opération totale |
| ETAT | 107 000.00 € | 22.54% | 18.78% |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | 40 000.00 € | 8.43% | 7.02% |
| REGION OCCITANIE | 50 000.00 € | 10.53% | 8.78% |
| RODEZ AGGLOMERATION | 120 000.00 € | 25.28% | 21.07% |
| TOTAL SUBVENTIONS : | 317 000.00 € | 66.78% | 55.65% |
| COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt) | 157 701.00 € | 33.22% | 27.68% |
| F.C.T.V.A. | 93 421.16 € | | 16.40 % |
| TOTAL TTC | 569 641.20 € | | 100.00 % |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération, transmise par voie
dématérialisée en

Préfecture le :1.1. DEC. 2023.....

Publication le :1.1. DEC. 2023.....

Mis en ligne le :1.1. DEC. 2023

Le Maire, Patrick GAYRARD

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits

Pour extrait conforme, Le Maire

Le 11 DEC. 2023

Signé par Patrick GAYRARD

Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 05- ACTUALISATION PLAN FINANCEMENT VILLAGE LE PAS

.....
Date de décision: 07/12/2023

Date de réception de l'accusé 11/12/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231207_05

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20231207-20231207_05-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .1

Finances locales

Subventions

attribuées aux collectivités

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 05- ACTUALISATION PLAN FINANCEMENT VILLAGE LE PAS.pdf (99_DE-
012-200064665-20231207-20231207_05-DE-1-1_1.pdf)